

Barème d'honoraires Taiva Immobilier sur immeubles et fonds de commerce

Honoraires de transaction et de location exprimés en TTC - TVA à 20%

Barème applicable à compter du 10 septembre 2023

Honoraires de Transaction - Base de calcul sur le prix net vendeur

De 0€ à 60 000€	Forfait de 5 000 €	Honoraires à la charge du vendeur
De 60 001€ à 90 000€	8% (Honoraires maximum de 7 200€)	Honoraires à la charge de l'acquéreur
De 90 001€ à 150 000€	5,5% (Honoraires maximum de 8 250€)	
De 150 001€ à 200 000€	5% (Honoraires maximum de 10 000€)	
De 200 001€ à 300 000€	4,5 (Honoraires maximum de 13 500€)	
De 300 001€ à 600 000€	4% (Honoraires maximum de 24 000€)	
Au-delà de 600 001€	3,50%	

Pour toute estimation sans mise en vente du bien : 120€ à la charge du propriétaire

Honoraires de Location pour le bailleur

visite		Plafonné à 8€/m ²	
Constitution du dossier	4%*	Plafonné à 8€/m ²	Total Honoraires (hors entremise) plafonné à 11€/m² 6%
Rédaction du bail			
Etat des lieux d'entrée	2%*	Plafonné à 3€/m ²	
Entremise de négociation	100 euros TTC		

Honoraires de Location pour le locataire

visite		Plafonné à 8€/m ²	
Constitution du dossier	4%*	Plafonné à 8€/m ²	Total Honoraires 6% plafonné à 11€/m²
Rédaction du bail			
Etat des lieux d'entrée	2%*	Plafonné à 3€/m ²	

*Calculé sur le montant annuel du loyer hors charges

Honoraires de Location Commerces	
Bail initial et renouvellement	15 % du montant du loyer annuel hors taxes et hors charges

SARL Taiva Immobilier -au capital de 5 000€ - RCS de Saint-Malo 978 738 458 - TVA FR699 787 384 58 - CPI n°3503 2023 000 000 002 délivrée par la CCI d'Ille et Vilaine

Garantie par MMA IARD 14bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cédex 9